

**Département de Loir et Cher**  
**Arrondissement de ROMORANTIN**  
**MAIRIE DE**



**Tél. : 02.54.75.15.13**  
**Fax : 02.54.75.41.79**

Réunion du 17 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le 17 janvier à 19h15, le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 janvier 2018 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Gérard OUDART, Daniel DUPONT, Patricia JOURDAIN, Rita AUGUSTO, Jean-Paul BERTRAND, Mireille BARBIER, Nicole SAGNY, Jean-Louis PETRUS, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Claude ALMYR donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DUPONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2017**

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

**1-FIXATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE CONCERT DU 18 FEVRIER 2018**

Madame le Maire rappelle que le concert organisé par la Municipalité dans le cadre de festillésime 41 aura lieu le dimanche 18 février prochain et propose de fixer un prix unique d'entrée.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Fixent le prix du billet d'entrée du concert du 18 février 2018 à 6€.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 janvier 2018 Et de l'affichage le 23 janvier 2018
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2-PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il est possible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à l'adoption du prochain

budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

En vertu de quoi, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2018:

Article 2313-opération 10003 (Mise aux normes électricité château) 2 226,12€

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, considérant que les crédits ouverts au cours de l'exercice précédent pour les dépenses réelles d'investissement se sont élevés à 619 901,88€ et que le quart de ce montant est égal à 154 975,47 € et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorisent Madame le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 2 226,12€ sur le budget 2018 conformément aux indications ci-dessus.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 janvier 2018 Et de l'affichage le 23 janvier 2018
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **3-INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 31 mai 2017, avait émis le souhait d'enterrer les colonnes d'apport volontaire situées Route de Saint Aignan. Elle donne lecture d'un courrier par lequel le Président du SMIEEOM Val de Cher propose à la Commune de confier au syndicat la maîtrise des travaux de génie civil.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt environnemental d'une telle réalisation et après en avoir délibéré, sur proposition du SMIEEOM Val de Cher, à l'unanimité :

- ↳ Confirment leur accord pour enterrer, en 2018, les colonnes d'apport volontaire situées sur la parcelle ZN 125, route de Saint Aignan,
- ↳ Acceptent les termes de la convention qui sera établie entre la Commune et le SMIEEOM Val de Cher pour l'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de pose de colonnes d'apport volontaire enterrées, destinées à la collecte des déchets recyclables,
- ↳ S'engagent à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts de génie civil et déviation de réseaux,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 janvier 2018 Et de l'affichage le 23 janvier 2018
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### ➤ Communauté de Communes Val de Cher-Controis

Madame le Maire indique que lors de la réunion du 16 janvier, Monsieur Claude SIMIER a été élu au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge du tourisme en remplacement de Monsieur Philippe SARTORI, démissionnaire. Il a ensuite été procédé à l'ouverture d'un poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président. L'élection qui a suivi a désigné Monsieur Alain GOUTX ; celui-ci s'est vu confier la gestion des gens du voyage.

Concernant la nouvelle compétence GEMAPI exercée par la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à la création du Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher (NEC), Madame le Maire indique que le Président de cette nouvelle entité est Monsieur Vincent LOUAULT, Maire de Cigogné.

➤ Gendarmerie

Madame le Maire informe de la mise en place, à titre expérimental d'une cellule de prévention et de contact au sein de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Romorantin.

Afin de présenter ce nouveau dispositif des réunions publiques sont programmées en partenariat avec les Municipalités. A Mareuil, la réunion se tiendra le lundi 29 janvier à 14h30, salle Maurice RAGOT.

Les habitants seront invités à venir échanger sur ce service tout particulièrement orienté vers :

- La relation de proximité,
- La prévention de la délinquance et la radicalisation,
- Le recueil du renseignement, grâce au développement de contacts humains et quotidiens.

Et à écouter les messages de sensibilisation à la prévention de la malveillance sous toutes ses formes, donnés par le Maréchal des Logis Chef CARREL et ses collègues.

➤ Travaux A85

Afin de faire le point sur l'avancement des travaux et les changements prévus dans l'organisation du chantier, une réunion d'information, ouverte à tous, est programmée pour le jeudi 1<sup>er</sup> février à 19h00, salle du Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,



Annick GOINEAU